

<b>Département</b> Maine et Loire
<b>Arrondissement</b> Angers
<b>Commune</b> Blaison-Saint-Sulpice
<b>Date de convocation</b> 02 juillet 2024
<b>Date d'affichage</b> 02 juillet 2024
<b>Nombre de conseillers en exercice : 19</b>
<b>Présents : 14</b>
<b>Votants : 17</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 08 juillet 2024**

Le huit juillet deux mille vingt-quatre, à vingt heures,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux juillet deux mille vingt quatre,  
s'est réuni à la mairie de Blaison-Saint-Sulpice  
en séance publique, sous la présidence de Madame Carole JOUIN-LEGAGNEUX, Maire

**Étaient présents :** Mrs et Mmes : Carole JOUIN-LEGAGNEUX, CARRET Jacky, SOARES Fanny, HAMON Jean-Paul, DUPONT-THIRIEZ Nadine, LIAIGRE Didier, LECLERCQ-CHEVILLARD Marie-Madeleine, LE GUENNEC Estelle, SALVIAC Guillaume, CAILLEAU Laure, MERRER-GASSELIN Corinne, MEILLERAI Adrien, HEMERY Marc, MARECHAL Richard.

**Absents excusés :** Jean-Claude LEGENDRE a donné pouvoir à Carole JOUIN-LEGAGNEUX, Cécile AMILIEN a donné pouvoir à Jean-Paul HAMON, Doriane CHAGOT-MANSUY a donné pouvoir à Richard MARECHAL.

**Absents :** Pierre BROSELLIER, Charles RENAULT.

Monsieur Guillaume SALVIAC a été nommé secrétaire de séance.

**Finances locales : Tarifs garderie 2024-2025  
Délibération n°2024-07-4**

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que le tarif actuel d'une heure de garderie s'élève à 1.80 €, tout quart d'heure commencé étant dû, et qu'après 18 heures 30, heure de fermeture, les éventuels dépassements d'horaires sont facturés 3.60 €.

Elle demande à fixer les tarifs pour l'année 2024-2025.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **De fixer le tarif de l'heure de garderie à 1.80 €. Tout quart d'heure commencé sera dû. Après 18 heures 30, heure de fermeture, les éventuels dépassements d'horaires seront facturés 3.60 € ;**
- **D'appliquer la facturation aux enfants inscrits mais qui ne viennent pas à la garderie à hauteur de 1.80 € par heure ;**
- **D'appliquer la facturation aux enfants non inscrits mais qui viennent à la garderie à hauteur de 2.50 € par heure.**

Ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

La Maire,  
Carole JOUIN-LEGAGNEUX

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
le 09 juillet 2024  
Publication ou notification  
Du 09 juillet 2024 2024

